

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 117 Subvention (2.500 euros) à l'association Graine IDF pour ses actions en faveur de l'éducation à l'environnement.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Graine IDF ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Graine IDF, dont le siège social est situé au 15-19 rue Capron (18^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO